



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 janvier 2020, à 20 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de madame Sandra Cardin, maire suppléante.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6 Arrivée 20 h 20

M. Michel Brisson, maire, a justifié son absence.

Madame Nicole Renaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, la présidente Madame Sandra Cardin, maire suppléante, déclare la présente séance ouverte.



## **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
  - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2019
3. APPROBATION DES COMPTES
  - 3.1 Comptes à payer
  - 3.2 Décompte progressif # 4 et réception provisoire partielle – Réfection de diverses rues 2019 – TP201905-152 – Sintra inc.
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
  - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (décembre 2019)
  - 5.2 Rapport sur le dépôt de la liste des contrats sur le site Internet de la municipalité
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
  - 7.1 Adoption du Règlement 640-2019 – Règlement établissant un programme d'aide financière pour le transport scolaire d'accommodement
  - 7.2 Adoption du Règlement 641-2019 – Règlement relatif à l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour)
  - 7.3 Demande à la MRC de Montcalm pour désengager un montant du projet Aménagement d'un coin détente à la bibliothèque pour celui d'Enseigne numérique
  - 7.4 Prolongation du contrat pour la fourniture des services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eaux usées et des ouvrages d'eau potable
  - 7.5 Mandat à Nordikeau - Solution « Nordicité » pour le suivi des installations de traitement d'eau potable
  - 7.6 Délégation des personnes responsables - AccèsD
  - 7.7 Mandat de soutien informatique à STI pour les travaux de réaménagement à la mairie
  - 7.8 Ordre de changement DC-A-02 et DC-A-04 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence
  - 7.9 Adhésions, cotisations et contributions 2020
  - 7.10 Dons récurrents aux organismes de bienfaisance pour 2020
  - 7.11 Soutien de la municipalité à la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS)
  - 7.12 Autorisation pour appel d'offres public – Bouclage d'aqueduc rue Villemaire (SEAO)
  - 7.13 Autorisation de détruire des dossiers selon la politique de conservation en vigueur
  - 7.14 Appui à l'activité La Galopade
  - 7.15 Autorisation pour la tenue du Tournoi de ballon-balai 2020
  - 7.16 Autorisation pour la tenue du Carnaval 2020



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

- 7.17 Autorisation pour la tenue de l'activité de la Journée de la pêche 2020  
7.18 Prêt du gymnase de l'École Dominique-Savio – Collecte de sang Héma-Québec  
8. VARIA  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2020-01-005

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

**ADOPTÉE.**



## 2. **ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

### 2.1 **Procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2019**

**Considérant** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2019, dont celle sur le budget, ont été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2020-01-006

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2019, dont celle sur le budget, comme présenté.

**ADOPTÉE.**



## 3. **APPROBATION DES COMPTES**

### 3.1 **Comptes à payer**

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 31 décembre 2019 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2020-01-007

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 décembre 2019 totalisant **136 990.45 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 décembre 2019, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **14 171.84 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

### 3.2 **Décompte progressif # 4 et réception provisoire partielle – Réfection de diverses rues 2019 – TP201905-152 – Sintra inc.**

**Considérant** le contrat portant le numéro TP201905-152 intervenu entre la Municipalité de Saint-Esprit et *Sintra inc.* pour les travaux de réfection de diverses rues 2019;

**Considérant** la demande de paiement de l'entreprise et la recommandation de paiement de la firme de surveillance *EXP inc.*, du 16 décembre 2019, pour lesdits travaux de réfection;

**Considérant** la libération de la retenue provisoire partielle.

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-01-008

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte progressif #4 à l'entreprise *Sintra inc.* au montant de **395 963.33 \$ taxes incluses**, la retenue contractuelle ayant été retranchée, et ce, sous réserve de la réception de toutes les quittances des sous-traitants dans ce dossier, s'il y a lieu, et d'autoriser la réception provisoire partielle des travaux.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-04008-721, subventionnée par la TECQ 2019-2023 ainsi que par le règlement d'emprunt 631-2019, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

### 4. **CORRESPONDANCE**

La maire suppléante indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 10 janvier 2020.

~~~~~

### 5. **DÉPÔT DE RAPPORTS**

#### 5.1 **Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (décembre 2019)**

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de décembre 2019.

~~~~~

#### 5.2 **Rapport sur le dépôt de la liste des contrats sur le site Internet de la municipalité**

DÉPÔT

En conformité avec l'article 961.4 du Code municipal du Québec, la municipalité publiera sur son site Internet avant le 31 janvier 2020, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même contractant, passés au cours du dernier exercice financier complet précédent (dans le présent cas, l'exercice 2019), lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

~~~~~



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes à l'assemblée.

~~~~~

## 7. AFFAIRES DIVERSES

### 7.1 Adoption du Règlement 640-2019 – Règlement établissant un programme d'aide financière pour le transport scolaire d'accommodement

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 ;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet ;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-01-009

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le Règlement 640-2019 – Règlement établissant un programme d'aide financière pour le transport scolaire d'accommodement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

### 7.2 Adoption du Règlement 641-2019 – Règlement relatif à l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour)

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 2 décembre 2019 ;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

**Considérant** qu'une copie du présent règlement a été mise à la disposition du public, dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet ;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-01-010

IL EST PROPOSÉ PAR : Ricky Soly  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le Règlement 641-2019 – Règlement relatif à l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour).

**ADOPTÉE.**

~~~~~

### 7.3 Demande à la MRC de Montcalm pour désengager un montant du projet Aménagement d'un coin détente à la bibliothèque pour celui d'Enseigne numérique



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

**Considérant** l'acceptation de la MRC de Montcalm, par la résolution 2018-10-10482, d'accorder à la Municipalité une subvention de 16 000 \$ dans le cadre de la demande d'aide financière déposée au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Montcalm pour l'aménagement d'un coin détente à la bibliothèque Alice-Parizeau;

**Considérant** qu'il y a lieu de désengager 3 717.86 \$ de ce projet puisque les travaux d'aménagement d'un coin détente à la bibliothèque Alice-Parizeau se sont avérés moins dispendieux que prévu;

**Considérant** l'acceptation de la MRC de Montcalm, par la résolution 2019-11-11061, d'accorder à la Municipalité une subvention de 25 758 \$ dans le cadre de la demande d'aide financière déposée au Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC de Montcalm pour l'installation d'une enseigne numérique;

## POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

2020-01-011

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE DEMANDER** à la MRC de Montcalm de désengager 3 717.86 \$ prévu pour l'aménagement d'un coin détente à la bibliothèque Alice-Parizeau et de l'appliquer au projet d'enseigne numérique.

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Michel Brisson, ou madame Sandra Cardin, maire suppléante, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Nicole Renaud, à signer tout document en lien avec la présente demande.

ADOPTÉE.



### 7.4 **Prolongation du contrat pour la fourniture des services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eaux usées et des ouvrages d'eau potable**

**Considérant** la résolution 2017-02-048 adjugeant à Nordikeau le contrat la fourniture des services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eaux usées et des ouvrages d'eau potable;

**Considérant** que le contrat d'une durée de trois (3) ans avec Nordikeau pour la fourniture des services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eaux usées et des ouvrages d'eau potable prend fin le 31 mars 2020;

**Considérant** qu'une prolongation à la fin du contrat est permise, tel que prévu au devis (point 12 de la section B – Renseignements et instructions aux soumissionnaires);

**Considérant** la réception d'une offre de Nordikeau le 9 janvier 2020, référence 80000-001-8687-rev01;

## POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

2020-01-012

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ACCEPTER** l'offre de service de l'entreprise Nordikeau pour une prolongation de contrat, allant du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 15 janvier 2021, au même prix que le contrat initial, les montants étant seulement majorés de la somme des indices d'ensemble des prix à la consommation de Statistique Canada (IPC), tel que prévu au devis (point 12 de la section B – Renseignements et instructions aux soumissionnaires), en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle* en vigueur.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

Que cette dépense soit répartie, selon les termes, aux activités de fonctionnement, postes budgétaires 02-41200-411 et 02-41401-411, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.5 Mandat à Nordikeau - Solution « Nordicité » pour le suivi des installations de traitement d'eau potable**

**Considérant** la réception d'une offre de service de l'entreprise Nordikeau le 27 novembre 2019, référence 80000-001-8667, présentant les avantages de la Solution « Nordicité » pour le suivi des installations de traitement d'eau potable;

**Considérant** que l'entente proposée est d'une durée de 36 mois, au coût de 535 \$ par mois;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-01-013

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ACCEPTER** l'offre de service de l'entreprise Nordikeau pour Solution « Nordicité » pour un mandat de 36 mois, au coût de 535 \$ par mois, en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle* en vigueur.

Que cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41200-411, et d'en autoriser le paiement.

ADOPTÉE.

~~~~~

**Arrivée de monsieur Maxime Villemare à 20 h 20.**

**7.6 Délégation des personnes responsables - AccèsD**

2020-01-014

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE DÉSIGNER** madame Nicole Renaud, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, comme administrateur aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE.

~~~~~

**7.7 Mandat de soutien informatique à STI pour les travaux de réaménagement à la mairie**

**Considérant** les travaux de réaménagement à la mairie qui débiteront en janvier 2020;

**Considérant** que ces travaux nécessitent des modifications au système informatique actuel, telles que;

- Câblage de grade 6 aux normes, durée d'une dizaine d'années et plus, avec certification et garantie de cinq (5) ans
- Relocalisation du serveur
- Changement de l'armoire du serveur
- Prises réseau et quincaillerie diverse
- Environ 35 heures de main d'oeuvre



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

**Considérant** l'offre de *STI Informatique inc.* reçue le 11 décembre 2019, au coût d'environ 9 175 \$ plus taxes.

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-01-015

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** l'entreprise *STI Informatique inc.* pour effectuer les modifications nécessaires au système informatique actuel et d'accepter son offre de service.

Que cette dépense soit imputable au poste budgétaire 23-02000-722 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.8 **Ordre de changement DC-A-02 et DC-A-04 – Réaménagement à la mairie et mise en place d'un centre de coordination des mesures d'urgence**

**Considérant** la demande d'ordre de changement DC-A-02 et DC-A-04 du 17 décembre 2019 de Construction Julien Dalpé pour ;

- Modification du réaménagement prévu
- Ajout remplacement des finis de plancher

Augmentant ainsi le prix du contrat de 22 791.45 \$ plus taxes.

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-01-016

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'APPROUVER** l'ordre de changement DC-A-02 et DC-A-04 du 17 décembre 2019 et d'en autoriser les paiements.

Que cette dépense soit imputable au poste budgétaire 23-02000-722 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.9 **Adhésions, cotisations et contributions 2020**

2020-01-017

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE RENOUELER** les adhésions, les cotisations et les contributions auprès des organismes suivants:

- Fédération Québécoise des municipalités du Québec au montant de **2 378.34 \$** plus taxes incluant le service en ressources humaines et relations du travail (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Québec municipal au montant d'environ **280 \$** plus taxes (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de **1 599 \$** plus taxes (abonnement et assurance) (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant d'environ **380 \$** plus taxes (poste budgétaire **02-61000-494**);



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

- Tourisme Lanaudière – Lanaudière/rapprochez-vous au montant de **260 \$** plus taxes (poste budgétaire **02-62200-494**);
- Organisme bassin versant CARA au montant de **200 \$** (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Oser-jeune/CREVALE au montant de **50 \$** (poste budgétaire **02-13000-494**);
- Loisir et sport Lanaudière au montant de **75 \$** (poste budgétaire **02-70150-494**);
- Société mutuelle de Prévention inc., un montant d'environ **1 300 \$** taxes nettes (première facture reçue couvrant janvier à juin 2020 au montant de **632.57 \$** taxes incluses) pour l'année 2020 à verser en deux versements et payables lors de la réception des demandes de paiements (poste budgétaire **02-13000-419**);
- Maison des jeunes au montant de **5 600 \$** (poste budgétaire **02-70290-970**);
- Les Fleurons du Québec au montant d'environ **510,49 \$** (poste budgétaire **02-62200-494**);

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer pour et au nom de la municipalité les contrats concernés et d'effectuer le paiement de ces renouvellements.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, soit selon les postes budgétaires inscrits ci-haut, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.10 Dons récurrents aux organismes de bienfaisance pour 2020

2020-01-018

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** les dons **2020**, aux organismes de bienfaisance suivants :

✓ Fondation Hôpital Sainte-Justine	50 \$
✓ Société canadienne de la sclérose en plaques Lanaudière	50 \$
✓ Centre de prévention du suicide Lanaudière	50 \$
✓ Fondation canadienne du Rein	50 \$
✓ Diabète Québec	50 \$
✓ Société canadienne du cancer (campagne de la jonquille)	50 \$
✓ Société d'Alzheimer Lanaudière	50 \$
✓ Procure (cancer de la prostate)	100 \$
✓ Fondation du cancer du sein du Québec	100 \$
✓ La Fondation des maladies du cœur	100 \$
✓ Opération nez rouge	100 \$
✓ Groupe Entraide et Amitié Saint-Esprit	150 \$
✓ La guignolée (Saint-Vincent-de-Paul)	300 \$

Toutefois, lorsqu'une demande de don (pour les organismes de bienfaisance) sera effectuée auprès de la MRC de Montcalm, la municipalité de Saint-Esprit sera dispensée de contribuer.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-19000-991**, et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.11 Soutien de la municipalité à la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS)

**Considérant** que dans Lanaudière, annuellement, quelque 80 personnes décèdent par suicide ;





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

**Considérant** que chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin ;

**Considérant** que le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire ;

**Considérant** que, orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique.

2020-01-019

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

QUE la Municipalité de Saint-Esprit reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la SPS :

- Installation d'affiches promotionnelles de la SPS ;
- Utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux de la Municipalité ;
- Distribution de signets faisant la promotion de la SPS ;
- Affichage dans des lieux publics de la Municipalité.

**ADOPTÉE.**



## 7.12 **Autorisation pour appel d'offres public – Bouclage d'aqueduc rue Villemaire (SEAO)**

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de faire exécuter les travaux de bouclage de réseau pour la bonne gestion du réseau d'aqueduc;

**Considérant** qu'à l'automne 2019, un appel d'offre par invitation a été lancé, et qu'une seule soumission fut déposée;

**Considérant** que ces coûts nous sont apparus excessifs;

**POUR CES MOTIFS ET EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,**

2020-01-020

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à demander des soumissions publiques sur le site (SEAO) pour les travaux de bouclage d'aqueduc de la rue Villemaire et ce, en conformité avec le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vigueur.

**DE PRÉCISER** que la municipalité n'est pas tenue d'accepter la plus basse soumission ni aucune des soumissions, elle peut toutes les rejeter et elle se réserve, à sa seule et entière discrétion, le droit de passer outre à tout défaut de conformité ou irrégularité qui ne va pas à l'encontre de l'égalité entre les soumissionnaires ou sert les intérêts primordiaux de la municipalité. Le tout est fait en conformité avec le *Règlement sur la gestion contractuelle* et la Loi en matière d'attribution de contrats.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

## 7.13 *Autorisation de détruire des dossiers selon la politique de conservation en vigueur*

**Considérant** la politique de conservation en vigueur;

**Considérant** la liste des dossiers à détruire en référence au 10 janvier 2020 préparée par la secrétaire-réceptionniste de la municipalité.

2020-01-021

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** l'administration à détruire les dossiers selon la liste préparée par la secrétaire-réceptionniste de la municipalité datée du 10 janvier 2020, soit :

- Journal des salaires 2009 à 2013
- Sommaire relevé 1 et T4 2009 à 2013
- Feuilles de temps 2018
- Journal revenus et encaissements 2013
- TPS et TVQ 2013
- Journal achats et déboursés 2013
- Mutations et facturations diverses 2013
- Fournisseurs 2013

**ADOPTÉE.**



## 7.14 *Appui à l'activité La Galopade*

**Considérant** la demande d'appui des organisateurs pour l'activité La Galopade.

2020-01-022

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** les demandes spécifiques suivantes :

- Permission pour circuler sur le réseau routier municipal, lors de la course du 30 août 2020;
- Permission pour fermer partiellement de la rue Saint-Isidore, secteur de l'église, entre le vendredi midi et le lundi midi, si nécessaire;
- Contribution financière municipale de 2 000 \$ (poste budgétaire 02-70150-991);
- D'envoyer une demande afin d'obtenir les services de la Sûreté du Québec lors de l'événement;
- Contribution municipale pour défrayer 50 % des coûts reliés à la sécurité routière (poste budgétaire 02-70150-447);
- Contribution municipale pour défrayer les coûts du transport collectif (poste budgétaire 02-70150-447);
- Participation municipale pour le lancement officiel de l'événement (goûter, prêt de salle, etc.) (poste budgétaire 02-19000-493);
- Prêt du chapiteau municipal 30 x 60 pieds incluant l'installation;
- Collaboration de la coordonnatrice des loisirs municipaux, madame Julie Lacombe, avec les organisateurs de l'événement;
- Collaboration du département des travaux publics de la municipalité pour diverses tâches avant l'événement;
- Autorisation à publiciser l'événement via les médias sociaux de la municipalité;
- Photocopies, impression, publipostage, etc.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités de fonctionnement, poste budgétaire mentionnés ci-dessus, et d'en autoriser le paiement.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

**DE REMERCIER**, suite à l'événement, les bénévoles, les commanditaires et toute autre personne ayant pris part à la réussite de l'événement.

**ADOPTÉE.**



## 7.15 *Autorisation pour la tenue du Tournoi de ballon-balai 2020*

2020-01-023

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Ginette Brien  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la tenue du Tournoi de ballon-balai 2020 qui se tiendra du **24 au 26 janvier** prochain.

**DE NOMMER** madame Julie Lacombe et monsieur Benoît Pelletier comme responsables du Tournoi de ballon-balai 2020. Le conseiller responsable est monsieur Maxime Villemaire. Les journalistes seront invités à ce tournoi ainsi qu'au spectacle du samedi soir à la Cabane à sucre Constantin Grégoire.

**D'ALLOUER** un budget de **400 \$** pour payer les honoraires de l'arbitre du tournoi, le permis de boisson étant à la charge de la Fabrique.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70130-447.

**DE REMERCIER**, suite à l'événement, les bénévoles, les commanditaires et toute autre personne ayant pris part à la réussite de l'événement.

**ADOPTÉE.**



## 7.16 *Autorisation pour la tenue du Carnaval 2020*

2020-01-024

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la tenue du Carnaval 2020 qui se tiendra le **samedi 25 janvier** prochain.

**DE NOMMER** madame Julie Lacombe comme responsable du Carnaval 2020. Le conseiller responsable est monsieur Maxime Villemaire. Les journalistes seront invités à cet événement municipal.

**D'ALLOUER** un budget de **2 500 \$** pour l'organisation de cet événement.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-70150-999.

**DE REMERCIER**, suite à l'événement, les bénévoles, les commanditaires et toute autre personne ayant pris part à la réussite de l'événement.

**ADOPTÉE.**



## 7.17 *Autorisation pour la tenue de l'activité de la Journée de la pêche 2020*

2020-01-025

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

**D'AUTORISER** la tenue de l'activité de la *Journée de la pêche 2020* le samedi 6 juin.

**DE NOMMER** madame Julie Lacombe, coordonnatrice aux loisirs, à titre de membre du comité « Journée de la Pêche 2020 » et de nommer monsieur Maxime Villemaire, conseiller municipal, comme représentant du conseil au sein dudit comité.

**DE S'ASSURER** que la demande de subvention soit déposée pour la fourniture des poissons requis;

**D'AUTORISER** la directrice générale de la municipalité à signer toute demande de subvention pour donner suite à ce projet.

Le comité organisateur doit produire au conseil un projet budgétaire pour la réalisation de l'activité incluant la demande de subvention pour la réalisation de l'activité. Les journalistes seront invités à cet événement municipal.

L'activité est sous l'entière responsabilité de la municipalité de Saint-Esprit puisqu'elle se déroule sur son cours d'eau, soit la rivière Saint-Esprit. L'accessibilité au plan d'eau est gratuite à tous les pêcheurs détenant un permis de pêche pendant toute la saison de pêche de l'espèce introduite.

**DE REMERCIER**, suite à l'événement, les bénévoles, les commanditaires et toute autre personne ayant pris part à la réussite de l'événement.

**ADOPTÉE.**



## 7.18 Prêt du gymnase de l'École Dominique-Savio – Collecte de sang Héma-Québec

**Considérant** la demande de prêt du gymnase de l'École Dominique-Savio, du Club FADOQ Saint-Esprit, pour une collecte de sang Héma-Québec qui se déroulera le mercredi 4 mars 2020 de 11 h 30 à 20 h 30.

2020-01-026

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** le Club FADOQ Saint-Esprit à utiliser le gymnase de l'École Dominique-Savio le 4 mars prochain, et ce, sans frais.

**ADOPTÉE.**



## 8. VARIA

Aucun sujet.

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière par intérim, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

Nicole Renaud,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la  
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2020

## LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h40, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

2020-01-027

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.



- Original signé -

Sandra Cardin  
Maire suppléante et  
Présidente d'assemblée

- Original signé -

Nicole Renaud  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Sandra Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Sandra Cardin,  
Maire suppléante et Présidente d'assemblée